Image not found or type unknown

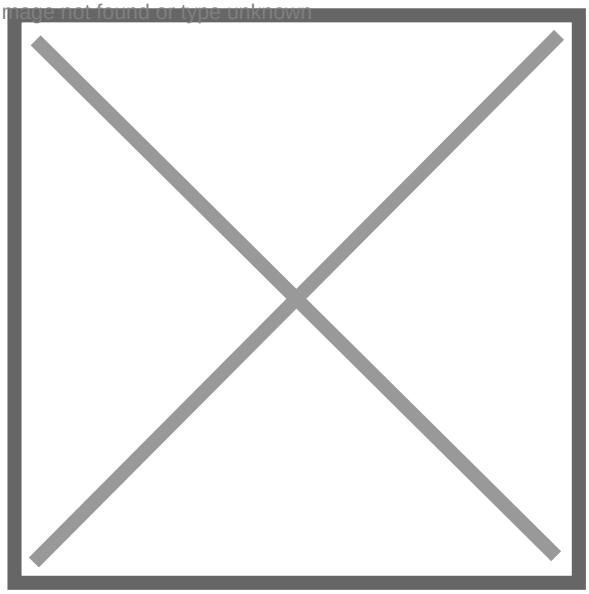

Puis-je changer le nom de mon enfants

Par **Alexandr75**, le **02/11/2011** à **16:49**

Bonjour,
avant la naissance de mon petit mon compagnon et moi on s est mis d accord pour que le petit porte aussi mon nom. Mais a la mairie il a mit que son nom a lui. Puis-je faire queique chose pour que le petit porte ausssi mon nom?
Merci

Par **mimi493**, le **02/11/2011** à **18:00**

Se mettre d'accord ne suffit pas. Il faut faire une déclaration conjointe à l'état-civil
Qui a reconnu l'enfant en premier ?

Par **Alexandr75**, le **03/11/2011** à **10:12**

Bonjour,
on n a pas fait la declaration conjointe.
Mon conjoint la reconnu quand il a fait la declaration de naissance mais pas moi.
Merci pour votre reponse.

Par **mimi493**, le **03/11/2011** à **12:12**

La mère reconnait l'enfant en accouchant de lui, donc pas besoin de le reconnaitre.
Il faut aller à l'état-civil faire la déclaration conjointe pour que les enfants aient le double-nom (et ensuite, ça sera irréversible)

Par **Alexandr75**, le **07/11/2011** à **10:59**

Bonjour.
J ai suivi votre conseil...
Je suis aller a la mairie pour faire la déclaration conjointe de reconnaissance et on me dit que le père la déjà fait et qu'il a aussi fait la filiation par les deux parents.
Je leur dit que je n'était pas avec le père donc comment se possible que le père l ait fait tout seule et la on me dit que ça se fait automatiquement lorsque le père reconnaît l enfant puisque la loi a changer et la mère na plus besoin de reconnaître l enfant et qu'il fallait pense a ça avant l accouchement.
Il va falloire aller au tribunal mais que ça ne changeras rien puisque il faut avoir une bonne raison pour pouvoir changer le nom.
Je n ai pas mon mot a dire...
Merci pour votre reponse

Par **mimi493**, le **07/11/2011** à **14:56**

1) Vous ne pouvez pas aller à la mairie SEULE pour faire une déclaration conjointe, vous devez y aller avec le père des enfants
2) ce n'est pas une déclaration conjointe de reconnaissance. La reconnaissance ne se fait qu'une seule fois et c'est individuel.

Le père est venu reconnaitre l'enfant et la loi de l'époque a fait qu'il porte son nom.

Si vous voulez changer ça, il faut y aller avec le père

Par **Alexandr75**, le **08/11/2011** à **16:56**

Je suis aller avec le père pour faire la déclaration de changement de nom.
On a même parle au responsable du service.
Le problème a la mairie se qu'on ne m écoute pas, je n avais pas fini ma phrase qu'on me disais déjà qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi, bien sur je me suis énerve un peu et avec le responsable sa na pas était mieux.
Maintenant j ai du mal a trouver un avocat, on me dit que se un procès perdu.
Je ne sais pas quoi faire...
Merci de m'avoir accordé un peu de votre temps.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés